



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 11 septembre 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Cyclone ISAAC :
La Guadeloupe en alerte orange cyclonique
les écoles fermées dès mercredi 13h
Préparez-vous

Philippe Gustin, préfet de région, place la Guadeloupe en alerte cyclonique orange ce mardi 11 septembre à 17H.

ISAAC continue de se rapprocher de nos côtes et constitue une menace pour l'Arc des petites Antilles qu'il devrait aborder entre mercredi et jeudi au stade de tempête tropicale forte.

Météo France prévoit pour l'archipel des vents forts, pouvant atteindre 150km/h et des pluies très abondantes devraient affecter l'île dans la nuit de mercredi 12 à jeudi 13 septembre ou dans la matinée de jeudi 13. L'ensemble des moyens de l'État et des collectivités est mobilisé pour assurer la sécurité de la population.

En concertation avec le rectorat et les collectivités, le préfet de région a également décidé de fermer les écoles et les crèches à partir du mercredi 12 septembre 13h, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le préfet demande à la population de suivre ces consignes de sécurité :

- 1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).
- 2 : Préparer les habitations en les consolidant et en protégeant les ouvertures ; en mettant à l'abri et hors d'eau les objets personnels et documents ; en organisant le stockage de nourriture et matériels ; en déconnectant les systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et en protégeant les réservoirs le cas échéant.
- 3 : Protéger les embarcations nautiques.
- 4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.
- 5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.
- 6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pourvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.
- 7 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).
- 8 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.

Retrouvez les consignes de sécurité en version audio sur la page d'accueil du site de la préfecture de la Guadeloupe, en cliquant sur l'article « Saison cyclonique 2018 ».

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971